

Vent de panique dans l'éolienne ?

Enquêtes de l'ANFR 10 janvier 2023

28 septembre, l'ANFR reçoit une demande d'instruction de brouillage de la part du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) d'Etel dans le Morbihan. Le CROSS, station côtière responsable des opérations de sauvetage, subissait un brouillage affectant le canal 16 de la VHF marine (156,8 MHz). Dédié à la sécurité et aux secours en mer, ce canal est employé pour les appels de sécurité ou d'urgence ainsi que les messages de détresse et ce, à un niveau international.

Ce brouillage critique présentait un caractère d'urgence. C'est donc dès le lendemain que les agents habilités et assermentés du service régional de Donges ont lancé leur enquête. Le plus simple était d'entreprendre tout d'abord des mesures du signal brouilleur dans la bande VHF à l'aide de l'antenne tournante du centre régional de l'ANFR, distante de moins de 100 km du site du CROSS. Effectivement, une émission perturbatrice sur la fréquence 156,8 MHz semblait provenir d'un parc éolien. Il ne s'agissait pas de n'importe quel parc puisque ce dernier était *offshore* - littéralement « au large » -, et donc en pleine mer de Saint-Nazaire. Pour confirmer la direction de l'élément perturbateur, il était toutefois indispensable de partir sur les routes : c'est à partir de leur véhicule laboratoire que nos agents ont poursuivi avec des relevés goniométriques. Et c'est en roulant sur le pont de Saint-Nazaire que, finalement, nos enquêteurs ont confirmé que l'émission perturbatrice provenait incontestablement du parc éolien. Les différents relevés goniométriques de stations de sémaphores et des CROSS environnants réalisés avant le dépôt de la plainte par les services des Affaires maritimes étaient compatibles avec cette constatation.



Figure 1

Exemple d'une VHF portable

Sans plus attendre, l'ANFR a donc contacté le centre de coordination maritime du parc éolien qui a réagi sans délai. En effet, du personnel était présent dans la sous-station électrique au milieu du parc éolien et a pu vérifier sur le champ l'installation de la VHF marine. Cette dernière, télécommandée depuis la terre, est utilisée pour la sécurité du parc éolien et du personnel qui y travaille. Or, elle

s'était mise en émission permanente sur le canal 16, provoquant ainsi la perturbation ! Il a suffi d'arrêter la VHF marine et, à 14h25, le CROSS d'Etel a en effet confirmé l'arrêt des perturbations.

Afin de pouvoir réutiliser pleinement le canal 16, le parc éolien devra revoir, corriger ou changer l'équipement incriminé. En attendant, la sécurité des agents du parc éolien est assurée via le canal 77 de la VHF marine

UPPM revue de presse